

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE

### FRANCE.

Paris, le 5 septembre. — Un envoyé de la Colombie, M. Madrid, est arrivé à Paris chargé d'une mission de son gouvernement. On prétend qu'il a déjà eu des conférences avec M. le président du conseil et le ministre des affaires étrangères.

— Le spectacle d'une course à pied avait attiré aujourd'hui beaucoup de monde au Champ-de-Mars. Les personnes à cheval payaient 3 fr. pour entrer dans l'enceinte, les autres curieux ne payaient que douze sous à l'une des grilles pour aller prendre place sur les talus. Peu avant cinq heures, le jeune Rummel parut dans l'enceinte, et lorsque le dernier coup eût sonné, il prit sa course pour ne s'arrêter qu'après avoir fait six fois le tour du Champ-de-Mars. Ses mouvemens étaient moins rapides que réguliers, aussi ne se sont-ils pas ralentis un moment. A chaque tour, il saluait le public par une légère inclination et un geste de la main. L'œil pouvait le suivre sans peine dans toute l'étendue de l'espace, son costume pittoresque aidait à le faire distinguer: vêtu d'un pantalon blanc avec des bottines et une veste écarlate, il était aperçu de toutes parts. Quelques secondes avant la 48<sup>e</sup>. minute, il est arrivé au but et a été accueilli par de nombreux applaudissemens. Ainsi, en un peu plus de trois quarts d'heure, le jeune Rummel a parcouru l'espace de 12 kilomètres, près de trois lieues de poste. Sa course ne paraissait pas l'avoir fatigué, car peu d'instans après il est reparti en courant pour se rendre chez lui.

Rummel est un jeune homme de 17 ans, de petite taille, et qui ne paraît pas d'une très forte constitution.

— On lit dans le *Drapeau blanc*, organe du ministère des affaires étrangères, les nouvelles suivantes de Madrid :

« Le gouvernement portugais a demandé officiellement au notre le renvoi des divers régimens qui se sont réfugiés en Espagne. Notre gouvernement a répondu qu'il les lui renverrait dès que le Portugal aurait chassé de son territoire les libéraux espagnols qui y conspirent contre leur patrie. Le cabinet de Lisbonne a fait remettre alors au notre une deuxième note dans laquelle, sans parler des hommes, il demande les armes de ces divers régimens qui ont été désarmés par les autorités espagnoles avant d'être envoyés dans l'intérieur de l'Espagne. Cette seconde demande a été délibérée en conseil des ministres, et M. de Zambrano, a expédié les ordres nécessaires pour que les armes en question fussent remises à des commissaires portugais chargés par leur gouvernement de les recevoir.

« Un seigneur portugais chargé d'une mission par son gouvernement, est arrivé à Madrid dans les premiers jours de ce mois. L'objet de cette mission était de recevoir de S. A. R. la princesse de Beira son serment de fidélité à la constitution portugaise. Si S. A. R. se fût refusée à prêter ce serment, tous les biens qu'elle possède et dont elle jouit en Portugal eussent été confisqués au profit de l'état. »

— Retenus par la censure fédérale suprême qui existe dans la plupart des pays allemands, les journalistes de Bavière même conservent toujours un langage très circonspect et souvent très obscur en discutant les grandes questions politiques qu'ils essaient quelquefois de soulever. Mais aujourd'hui une voix forte, courageuse, et en même tems grave et sage, s'élève dans la supplément de la *Gazette universelle d'Augsbourg*, pour peindre les véritables causes de la situation extrêmement malheureuse où tous les états petits et moyens de l'Allemagne sont plongés par la fausse politique, ou, pour parler plus exactement, par l'absence de tout système politique de la fédération germanique. « Nos champs, nos prairies, nos vignobles, y dit-on, sont couverts des dons les plus abondans de la nature, et, au milieu de ces trésors, nos cultivateurs se traînent la tête tristement baissée vers la terre, ne sachant comment nourrir leur famille, ni comment payer les impôts.

« On croit avoir suffisamment répondu à leurs plaintes en disant que tout souffre du malheur des tems,

« Mais en quoi consiste le malheur des tems? Que nos princes et nos hommes d'état y réfléchissent! Il y a dix ans que nous avons la paix, à ce qu'on nous dit, mais c'est une trompeuse apparence, et rien de plus. Nous ne possédons pas les conséquences naturelles de l'état de paix; les nations qui ont fait la paix ne jouissent pas du droit naturel de commercer librement ensemble; notre industrie active continue à travailler, comme

si l'état de paix existait réellement avec ses conséquences; mais comme les gouvernemens restent toujours dans une position hostile, défendant autant qu'ils le peuvent l'exportation réciproque des produits du sol, l'industrie en produisant toujours, se trouve dans une situation contre nature...

« Cette guerre de tous contre tous ne cessera-t-elle jamais? Ne saurait-on comprendre qu'elle épuise tous les états fédérés?

« Depuis peu d'années, 250,000 manufacturiers allemands ont émigré en Pologne. Le prix des propriétés a subi une énorme baisse parce que les douanes isolées empêchent l'agriculteur d'échanger ses produits... Or, si la fédération germanique doit former la clef du système d'équilibre européen, ne devrait-on pas commencer par rendre cette fédération forte et heureuse dans son intérieur? Si elle reste faible, désunie, sans ressources et sans moyens, en quoi peut-elle servir le système européen? »

Ces réflexions, ces plaintes sont d'une haute importance politique. Toute l'Allemagne, excepté l'Autriche, la Prusse, est mécontente des résultats du congrès de Vienne, ce risible chef-d'œuvre de tant de petits diplomates. La masse des peuples, qui ne recherche jamais les causes des maux qu'elle souffre, verrait avec plaisir tout changement dans la position des états fédérés, surtout si ce changement partait d'une main nationale. Quelle situation, après dix ans de paix! Quel sujet de regrets pour des souverains patriotes! (*Journal des Débats.*)

— La *Gazette des tribunaux* contient un récit curieux du départ de la chaîne des forçats; voici un extrait cette relation, qui est signée par un jeune avocat nommé Ch. Ledru :

« Depuis plusieurs jours, on avait annoncé à Bicêtre le départ prochain de la chaîne. Lundi, à onze heures, la nouvelle fut officielle. Ceux qui devaient la composer furent convoqués; ils descendirent de leurs chambres, dans une cour située au fond de l'établissement. Là, les habits de route étaient préparés; ce sont des vêtemens de toile grise. Chacun des *désignés* s'en revêtit. Selon les réglemens, on doit leur couper les cheveux ras, afin qu'il soit plus facile de les reconnaître en cas d'évasion. Tous avaient pris ce soin par avance. On m'a assuré qu'ils auraient cru subir la plus honteuse humiliation, si une main étrangère avait passé sur leur tête.

« Bientôt, et lorsqu'en présence de Vidocq et de ses agens, on eut fait la visite, les forçats quittèrent leurs rangs et s'avancèrent vers le milieu de la cour, où se trouvait à côté d'une enclume une grande caisse en bois. C'est là que sont déposés les fers qui, de tems immémorial, servent successivement à ceux que la justice envoie aux travaux forcés.

« Arrivés deux par deux au pied de l'enclume, on les marie, ils se mettent à genoux; dans cette position, on choisit selon leur taille la *cravatte* qui leur convient. (Ils appellent ainsi par dérision des espèces de triangles en fer avec laquelle on les attache par le cou); jusqu'au moment où on referme ce triangle les patients rient avec leurs camarades, qui leur lancent des quolibets en termes d'*argot*... Mais bientôt succèdent le silence et une sorte de terreur lorsque, placés pour ainsi dire sous les coups redoublés du marteau qui rive leurs fers sur l'enclume, le moindre mouvement leur ferait briser le crâne!

« On attache ainsi chaque couple à une chaîne de vingt à trente hommes, et dès lors les condamnés ne peuvent plus se déplacer qu'en masse.

« Cette opération a duré près de deux heures. Soixante-seize condamnés furent apprêtés le lundi. Ils avaient été divisés en trois bandes: la première et la seconde se composaient des plus turbulens; on avait réuni les plus paisibles pour former la troisième. Chaque bande alla se placer sur les bancs qui environnent la cour; les agens se retirèrent. Quand ces malheureux se virent libres de toute gêne et de toute retenue, la première bande, sur l'invitation de Boucher, ancien cocher de fiacre, condamné à perpétuité, se prépara à une promenade; au signal donné par ce chef, tous soulevèrent péniblement leur chaîne. Le poids que chacun doit porter est de douze livres, à l'exception de Boucher et Girard, son compagnon, qui sont tous deux chargés de vingt-quatre livres, au moins. On a pris envers eux cette précaution parce qu'ils se sont plusieurs fois évadés de leurs prisons.

Après avoir fait le tour de la cour, ils vinrent s'asseoir en rond autour du coffre placé au milieu. Là, il était question de jouer à la *savatte*, lorsqu'un vieux militaire arriva à la hâte, et agitant sa canne, fait lever la troupe. Étonné de cette mesure, je lui en demandai la cause; le capitaine me répondit: « Il y a trente-deux ans que je surveille cette canaille; j'en ai conduit aux bagnes plus de trente mille, et on n'attrappe pas un vieux lapin comme moi. Ils s'étaient groupés là, voyez-vous bien, pour enlever les *ducs* qui sont dans cette caisse. Avec cela, ils auraient cette nuit travaillé leurs fers... Mais voilà mon juge de paix (en montrant son bâton); si on bouge, il y mettra bon ordre. »

« Alors plusieurs des forçats se mirent à chanter, en improvisant de grossières plaisanteries. Quant ils furent las de crier et de se promener, ils vinrent se rasseoir sur leurs bancs, et plusieurs s'endormirent. Vers cinq heures, je vis arriver un prêtre âgé, accompagné de deux jeunes-gens: ils venaient apporter quelques secours à ceux que leur famille a abandonnés. Tous écoutèrent attentivement les avis pleins d'onction du vieillard.

Le lendemain, à cinq heures et demie du matin, je les retrouvai tels que je les avais laissés. Seulement, ils paraissaient moins gais, lorsque tout-à-coup ils apprirent une nouvelle qui parut leur causer une grande joie. C'est qu'on avait fait descendre de l'infirmerie plusieurs condamnés pour les joindre à la chaîne. Les deux premiers parurent bientôt : l'un est un homme sans éducation ; l'autre est Jacques Mignon qui, nommé d'abord avoué à Corbeil, puis juge-suppléant au même tribunal, et enfin juge de paix en 1816, a été condamné pour crime de faux le 5 avril 1821. Son visage est sillonné de rides profondes, la douleur les a tracées. On se souvient qu'après sa condamnation, il adressa à son fils un mémoire, où on lisait les lignes suivantes :

« Je me suis trompé, j'ai fait une fausse démarche ; mais je n'ai fait tort à personne. C'est moi, je l'avoue, qui ai commis le faux (ici il explique les circonstances difficiles où se il trouvait) ; combien cette action, peut-être excusable, a-t-elle entraîné de maux sur ma tête ! Au mois de novembre 1820, j'ai été dénoncé à la justice, et par qui ? Mon cœur se brisa de douleur... Aussitôt après mon arrestation, mon cabinet a été spolié ; des papiers importants, des pièces nécessaires à ma justification ont été enlevés ! »

« Une séparation de biens a été provoquée : ma femme s'est emparée de tout ce que je possédais, et je lui ai abandonné plus que je n'avais reçu de sa mère.

« Traduit à la cour d'assises, pour un faux commis sans intention de nuire, j'ai été condamné à la flétrissure, peine plus affreuse que la mort.

« Qu'elle a été cruelle la nuit qui a suivi cette condamnation ! Amour de la vie, amitié, nature, religion, tout avait disparu. Je ne voyais que l'infamie ; la mort était mon seul recours.

« J'ai voulu me la donner ! Bénie soit la Providence qui a arrêté mon bras ! Reconnaissance à l'homme charitable qui m'a prodigué ses soins pour me rappeler à la vie !

« Maintenant, plus calme et résigné, je subirai mon sort quel qu'il soit : victime de la fraude, de l'ingratitude, de la cruauté, j'ai tout oublié. Prêt à finir ma carrière, je ne fais qu'un vœu : Qu'Elisa soit toujours heureuse ! Que mon fils ne s'écarte jamais du respect qu'il doit à sa mère, et qu'il donne quelques larmes à son malheureux père ! »

Sept heures avaient sonné : on fait l'appel. Les forçats se rangent sur trois colonnes ; on visite leurs fers, en commençant par la première chaîne. Puis, à l'aide d'une large échelle, ils montent en rang serré et deux de front sur de longues charrettes, où ils se placent dos à dos, les jambes pendantes à l'extérieur. Ils ont à faire une route de cent vingt lieues, passant les nuits sur la paille, dans des granges ou des établissements publics.

Dès cinq heures du matin une foule immense s'était portée à la barrière de Fontainebleau, *extra muros*, et le long de la grande route, pour attendre leur passage.

Ce n'était pas pour tout le monde une vaine curiosité. J'ai vu des mères qui tiraient parti de l'à-propos pour prêcher morale à leurs enfants.

*Cours de la bourse du 5 septembre.* — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 100 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 10 c. Actions de la banque, 2012 50. Emprunt royal d'Esp. 1826, 45 1/2. Emprunt d'Haïti, 670 00.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

*Extrait d'une lettre de Smyrne, du 24 juillet, envoyée au comité grec de Paris par celui de Marseille.*

Les héroïnes de Maina ont fait des prodiges de valeur dans l'attaque des troupes d'Ibrahim ; 500 d'entr'elles, bien armées, ont donné des preuves de leur courage aux troupes d'Ibrahim, lâches il est vrai, mais bien commandées. En général, les affaires de la Grèce ont pris la meilleure tournure, et si nos marins étaient secourus par lord Cochrane, qui n'a pas encore paru, nous sommes certainement à la veille de grands coups. Le retard de ce célèbre amiral nous étonne beaucoup ; peut-être faudrait-il l'attribuer à celui des frégates attendues d'Amérique, et qui devaient mettre à la voile au commencement du mois de mai, d'après l'assurance que l'amiral des États-Unis nous a donnée ici. M. Condostande, assure-t-on, avait réussi à Washington dans sa demande, et dans un seul jour on a offert par souscription la somme nécessaire.

Plus de 100 bâtimens hydriotes et spezziotés armés se trouvent dans le port d'Hydra ; nous espérons qu'ils feront leur devoir avant même l'arrivée de lord Cochrane.

Je vous annonce avec plaisir que la famille impériale russe vient de renouveler sa contribution pour le rachat des malheureux esclaves.

*Ancône, le 11 juillet.* — Toutes les lettres arrivées ici de Napoléon de Romanie, Zante et Corfou, assurent qu'une grande bataille a eu lieu dans Maina (l'ancienne Laconie), où les Turco-Egyptiens auraient perdu beaucoup d'hommes, de l'artillerie et des bagages, et auraient été mis dans une déroute complète. On ajoute qu'Ibrahim, dans cette rencontre, n'a dû la vie qu'à la vitesse de son cheval. L'action a été très-vive et la victoire fortement disputée ; les Grecs avouent eux-mêmes qu'ils ont perdu beaucoup de braves. On compte parmi les morts le vaillant général Nikita et le fils de Colocotroni. Le colonel Gordon commandait une partie des troupes grecques.

— M. Eynard vient d'avoir une indisposition grave à Genève, mais sa santé est heureusement aujourd'hui dans un état beaucoup plus satisfaisant. M. le général Livron, agent du pacha d'Égypte, a passé dernièrement à Genève allant à Paris.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 8 SEPTEMBRE.

On mande de Spa que la course qui devait y avoir lieu le onze du courant, est remise au 18 du même mois.

Il y aura ce jour-là 18, une autre course de chevaux de pure sang ou de race.

— On mande de La Haye, 7 septembre :

Du 14 au 31 août, le nombre des morts à Groningue a été de 129, ce qui fait 23 de plus que dans la semaine du 3 au 10 août.

On s'occupe actuellement à Groningue à préparer un des bâtimens de l'état, que S. M. a cédé. Un certain nombre de ma-

lades y seront déposés et soignés. Dans le courant de la semaine dernière, on a commencé à fournir des vivres aux nécessiteux. Ces mesures en faveur de l'indigent font espérer de voir diminuer l'intensité de la maladie. Tous les yeux sont actuellement fixés sur ceux qui sont à même de contribuer au soulagement des malheureux habitans de Groningue.

— La Gazette de Londres du 1<sup>er</sup> septembre, contient une proclamation qui convoque pour le 14 novembre prochain le parlement dernièrement prorogé au 2 dudit mois, pour l'expédition des affaires, formule qui annonce ordinairement qu'il n'y a plus de prorogation.

— Le journal allemand, qui s'imprime à Paris, rapporte hier une lettre particulière de Francfort, du premier de ce mois, qui renferme des renseignements sur la réunion de Johannisbergh. Suivant cette lettre, le seul et unique objet des discussions de Johannisbergh, paraît être celui de la libre navigation du Rhin.

\*\* Un habitué du théâtre, grand amateur de débuts, m'a écrit pour demander quel sens on doit ajouter à cette expression *sans remise*, et combien de fois elle peut être employée sans conséquence dans une annonce de spectacle. Il nous demande aussi des nouvelles de Robin le chasseur dont le sort lui inspire de vives inquiétudes. — Nous ne croyons pouvoir répondre d'une manière certaine à ces questions, avant dimanche prochain.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAESBENGER.

#### Succession de Jean Thiry.

Luxembourg, le 6 septembre 1826.

Monsieur,

Vous avez parlé, dans votre numéro 183, d'un procès fameux dont le tribunal de première instance de Paris, après d'éternels incidens, vient d'être saisi au fond. Comme les héritiers de Jean Thiry appartiennent en grande partie au duché de Luxembourg, ainsi que vous le verrez plus bas, on parle beaucoup de ce procès dans toute la province ; j'ai pu dire aussi qu'un assez grand nombre de personnes de votre ville élèvent des préventions sur la succession Jean Thiry, je crois donc les détails que je vous transmets, importants pour le grand nombre de personnes intéressées, et en outre de nature à exciter la curiosité de vos lecteurs.

Agréer, etc.

Jean Thiry, né à Château-Thierry, (France, département de l'Aisne) de François Thiry et de Françoise Brisée, quitta jeune la maison paternelle, traina son existence dans plusieurs pays et finit par être reçu en Italie, au service d'Athanasios Tipaldy, négociant grec, natif de Napoli de Romanie, et descendant naturel de la maison Tipaldy. Il était depuis plusieurs années au service de ce négociant, lorsqu'il eut le bonheur de lui sauver la vie dans un naufrage ; dès lors Tipaldy le traita comme son fils, et, se trouvant sans enfans, il lui laissa tous ses biens, en vertu d'un testament reçu par Santé-Mida à Corfou (îles Ionniennes), le premier août 1636. La même année, Thiry se trouva maître d'une fortune immense par le décès de son bienfaiteur, et il en jouit jusqu'en 1654, où il mourut lui-même, dans un âge assez avancé. Il n'avait jamais été marié, et dans un testament reçu le dix février 1654 par le même Santé-Mida il institua héritiers universels ses trois frères germains ou leurs descendans, en leur imposant quelques charges légères, la plupart pieuses. Ce testament contient les détails suivans sur la succession ; elle doit comprendre :

- 1<sup>o</sup> Huit cent mille écus vénitiens de la croix, à 3 p. 0/0 sur les états de Venise ;
- 2<sup>o</sup> Cinquante mille louis d'or, à 4 p. 0/0, sur la maison de ville, à Paris ;
- 3<sup>o</sup> Trois maisons à Corfou, voisines de l'église Saint Spiridien ;
- 4<sup>o</sup> Une maison de campagne et ses dépendances dans les environs de Venise ;
- 5<sup>o</sup> Le portefeuille, les vaisseaux sur mer et les marchandises, etc.

Il paraît que la famille Thiry n'eut connaissance de sa bonne fortune que vers 1780.

A cette époque, deux personnes domiciliées dans le duché de Luxembourg reçurent une procuration de plusieurs héritiers domiciliés dans le même duché, et firent des démarches qui restèrent infructueuses, du moins pour la famille. Il serait assez long qu'inutile de rapporter ces procurations données et retirées depuis ; il suffit de dire que la famille était entièrement déçue, lorsque des circonstances particulières l'engagèrent au commencement de cette année à faire de nouveaux efforts.

Annette Kremer, ouvrière en robes, se disant descendante de Jean Thiry, native de Differdange (grand-duché de Luxembourg) et domiciliée à Reuil, près d'Épernay (France, département de la Marne), parvint à intéresser en sa faveur la parenté d'un personnage puissant de France, et revint aussitôt dans son pays natal pour se procurer les pièces nécessaires. Cette ouvrière en robes, un ménuisier appelé Jean Thiry, et un journalier nommé Nicolas Fouck, tous deux de Differdange, se firent reconnaître comme descendans du parvenu J. Thiry, par un acte de notoriété, reçu le 13 mai 1826, par le juge-de-

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Notre correspondant de Gand nous disait hier qu'il avait remarqué à l'exposition de cette ville deux bustes exécutés par deux artistes liégeois, MM. Salaie et Jehotte. Ce dernier est M. Jehotte fils, actuellement pensionnaire à Rome, où l'an dernier il remporta le 2<sup>e</sup> prix de sculpture. Il paraît que ses progrès sont rapides et justifient les espérances que de bonne heure il a fait concevoir de son talent. Nous avons eu occasion de voir une charmante composition de ce jeune homme, pleine de vérité et de grâce. C'est une statue représentant un enfant assis, tenant entre ses mains deux oiseaux qu'il vient de prendre; il les contemple avec une attention que rien ne saurait distraire, et avec cet air de ravissement et de crainte que doit lui donner la possession d'un trésor qui peut si facilement lui échapper. De pareils essais sont du plus heureux augure pour les futures compositions de notre jeune compatriote.

Nous croyons devoir ajouter que le buste qu'il avait envoyé à Gand, n'était point destiné pour le concours.

Grâce aux soins de Spontini, la *Dame blanche* a été représentée sur le théâtre royal de Berlin, où elle a obtenu un brillant succès. Un baron, M. Lichsteinstein, s'était chargé de traduire le texte de M. Scribe et de *Cas-tilblaser* des paroles allemandes sur les notes de Boieldieu. (*Mercur.*)

**Botanique.** — L'influence de la chaleur sur la végétation est incontestable: le calcul ci-après, fait par un savant botaniste, la rend encore plus évidente. Au Spitzberg, situé près du 80e. degré de latitude, on ne trouve que 30 espèces de plantes; dans la Laponie, sous le 60e. on en compte 534; et continuant de s'avancer vers le midi, en Islande, 553, en Suède 1500, dans le Brandebourg, 2,000; dans le Piémont, 3,800. A la Jamaïque on voit 4,000 sortes de plantes, et à Madagascar, à 13 degrés de la ligne, on en trouve 5,000.

**Economie rurale.** — Un journal italien propose la méthode suivante pour transporter les gros arbres sans nuire à leur force ni à leur développement. On doit couper en automne toutes les grosses racines latérales à deux pieds du tronc; pendant l'été, il se formera aux endroits coupés assez de racines capillaires pour alimenter l'arbre; alors, au second automne, on pourra facilement le transplanter à l'aide de fort peu d'ouvriers, tandis que la méthode actuelle qui consiste à enlever une quantité considérable de terre avec les racines, demande un grand nombre de bras. L'agriculteur italien assure qu'on peut pratiquer son moyen, même sur les arbres qui ont fructifié plusieurs fois. (*Mercur.*)

COMMERCE.

**BOURSE D'ANVERS, du 7 septembre.** — EFFETS PUBLICS. — Il faut voir la cote pour les cours.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court a été offert à la cote; le Londres court et à trois mois ont été offerts, le papier à deux mois a trouvé son placement à la cote; le Paris court a été demandé à la cote, le papier à terme a été négligé; le Francfort et le Hambourg sont restés sans affaires.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu 250 balles café Saint-Domingue à 32 cents; et environ 400 caisses sucre Havane blond à fl. 22 3/8, en entrepôt.

Indigo reste recherché; il s'en est vendu 20 caisses de Bengale de l'ordinaire violet rouge au fin bleu violet à fl. 6 1/2 cents; 6 surons Caracques, moyen et beau sobre de fl. 5 02 cents à fl. 5 47 3/4 cents.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	318 0/0 p.	P	
Dette activ.	51 5/8 P	Londres.	407 1/2	P	401 P
Différée.		Paris.	47 5/16	A	46 13/16 P
Ob. du S.		Franc.	35 3/4	P	35 3/8
Act. S. C.	85 3/4 A	Hamb.	34 13/16		34 9/16 P

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 6 septembre.** — Dette active, 51 1/2 3/4 9/16. Différée 374 7/8 31/6. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 1/2 94 9/3 3/4. Rentes remb. 86 3/4 1/4. Lots d<sup>e</sup>, 00. Act. soc. com. 85 1/2 86 3/4.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 7 SEPTEMBRE.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen.	fl. 5 80 c.
Id. de seigle, " "	fl. 4 70 c.
Id. de froment, récolte de 1826, prix moyen.	fl. 5 39 c.
Id. de seigle, " "	fl. 4 09 c.

SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION

Pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts.

Le 20 septembre 1826, à 5 heures du soir, le conseil mettra publiquement en adjudication, dans le local ordinaire de ses séances, la construction d'un second étage et d'une toiture neuve. Les personnes qui veulent se charger de ces travaux, peuvent, dans l'entretems, prendre connoissance du plan, du devis estimatif et du cahier des charges, qui sont déposés chez le concierge de la société. Les soumissions cachetées, et portant sur la souscription: *soumission pour la construction d'un second étage et d'une toiture neuve*, devront être remises chez le concierge, avant le 20 septembre, à 4 heures. L'adjudicataire sera tenu de fournir une caution solvable.

Liège, le 8 septembre 1826.

Le secrétaire général, Ch. DE CHÉNEBOLLÉ (668)

du canton de Messancy, reconnurent eux-mêmes le même jour comme cohéritiers quatre-vingt-six autres individus, domiciliés dans le grand-duché de Luxembourg ou dans les départemens voisins de la France, et firent dresser, le 17 mai, une procuration authentique, avec laquelle les fondés de pouvoir, qui ne sont que des paysans, se rendirent aussitôt à Paris.

C'est ainsi que l'affaire a revu le jour. Sans doute un arbre généalogique est une pièce indispensable; cependant il est presque impossible de la fournir. Il y a peut-être un seul moyen d'y parvenir: c'est de s'adresser à Venise, où l'on a réclamé en 1780, d'y demander une copie de l'arbre généalogique présentée alors, et qui paraît avoir été favorablement accueillie, et de ne reprendre la série des générations que depuis cette époque, en se servant le plus souvent d'actes de notoriété, les registres de l'état civil de Differdange, etc., etc., ayant été brûlés pendant la révolution par les Français, réduits, comme on sait, à prendre d'assaut ces villages révoltés. En outre, la famille Thiry n'aurait pas dû se présenter en masse; elle aurait dû se réunir en particulier, reconnaître chacun de ses membres, en choisir tout au plus trois, dont les titres généalogiques eussent paru incontestables, et ne mettre que ceux-ci en avant; si on avait pu inspirer aux Thiry cette confiance mutuelle, le procès gagnait beaucoup de chances en leur faveur.

Sans doute, si quelque personnage puissant des Pays-Bas avait eu connoissance de cette singulière affaire, il aurait prêté à ses compatriotes l'assistance qu'ils obtiennent aujourd'hui des étrangers, et avec quelque savoir et beaucoup de crédit il serait parvenu à récompenser encore Jean Thiry en remettant à sa famille les biens de l'homme à qui il a sauvé la vie.

J'ai pris ces renseignements chez le notaire qui a rédigé la dernière procuration et qui par curiosité avait noté les principales circonstances de cette aventure, je tâcherai de voir la copie des deux testaments qui se trouve entre les mains d'un des héritiers, domicilié à Hagen, près d'Arlon, et si ces pièces me paraissent curieuses, je vous en communiquerai des extraits.

Nous avons accueilli récemment une lettre de Huy, sous la foi d'une signature qui nous parut digne de confiance. Cette lettre renfermait différentes plaintes dirigées contre la conduite de la Société d'harmonie d'Anvers, à l'occasion du dernier concours musical.

Nous recevons une réclamation contre ces plaintes; et l'impartialité nous fait un devoir de l'insérer en entier, bien que nous eussions désiré que l'auteur en eût adouci ou supprimé certaines expressions très peu mesurées, dont le retranchement, selon nous, n'aurait nui en rien à la réfutation.

Anvers, le 6 septembre 1826.

A. M. le Rédacteur du Journal MATHIEU LAENSBERGH.

Monsieur,

Vous avez inséré dans votre journal du 2 courant une lettre datée de Huy, relative au concours d'harmonie qui a eu lieu à Anvers le 20 du mois dernier.

Cette lettre, qui n'a pu être écrite que par un méchant homme, est un tissu de mensonges et de calomnies.

D'abord il est faux que pour entendre les harmonies, il ait fallu payer 3 fr. d'entrée; la société est composée d'au delà de 600 membres et de leurs familles; dans toutes les fêtes données par elle, chaque membre peut introduire des étrangers, moyennant une rétribution de 1 fr. 50 c., dont une grande partie est destinée aux pauvres de cette ville; sans cette précaution, le local serait trop petit, et il en résulterait foule et confusion; aucune des sociétés invitées, aucun de leurs membres honoraires ni les personnes les accompagnant, n'ont payé la moindre rétribution.

La société a offert des rafraichissemens à toutes les harmonies étrangères pendant les deux jours de fête. Jusqu'ici, aucune ville n'a donné cet exemple de politesse et de désintéressement.

Il y a un concierge qui, comme partout ailleurs, vend des rafraichissemens aux sociétaires et aux étrangers reçus; la société a entendu payer tous ceux pris par les harmonies concurrentes; si son attente a été trompée, ce n'est qu'à son insu. Elle a fait plus, elle a payé ceux pris par quelques sociétés, lorsque la veille de la fête elles furent reçues à deux lieues de la ville, par des commissaires qui, par politesse, avaient été envoyés pour les accueillir.

La société d'harmonie avait, dans son prospectus, annoncé des prix pour une valeur de 500 fl. Elle a dépassé cette somme de 95 florins. Le compte de M. Verberck, orfèvre, Grande-Place, à Anvers, se monte à 585 florins des Pays-Bas, dans lesquels la médaille donnée à la société de Huy est portée pour 40 florins. Les fêtes données à l'occasion de ce concours ont coûté environ 3000 florins.

Les prix ont été distribués d'après la décision de cinq juges, hommes de talents et de probité, et que votre correspondant de Huy insulte.

Quant aux huit centimes perçus à la porte de la ville, c'est une rétribution publique due après la fermeture des portes.

L'attaque indécente et mensongère de votre correspondant est un véritable scandale et un outrage à une société composée de tout ce qu'Anvers renferme d'honorable. Le dépit de ne point avoir obtenu de prix peut-il, à ce point, fausser le jugement, faire oublier toutes les convenances et porter à des excès aussi honteux que blâmables?

Heureusement la voix générale prévaut contre cette misérable calomnie. Bruxelles, Bruges et toutes les villes et communes qui ont concouru, ont proclamé partout les témoignages les plus flatteurs comme les plus éclatans en faveur de la société d'Anvers. Les journaux belges et hollandais ont tous exprimés les mêmes sentimens. La méchanceté d'un seul individu ne peut altérer l'expression unanime de la voix publique. Jedis un seul individu, parce qu'il est impossible que plusieurs personnes soient coupables de semblables outrages, et que la société de Huy, dont nous avons su apprécier le talent, doit se rappeler la cordialité de notre accueil et de notre réception.

Mai l'honneur de vous saluer bien cordialement.

G. VERBERT, directeur de la société d'harmonie.

AVIS.

Le public est prévenu que le 29 septembre courant, il sera procédé, par voie de soumission, devant M. le directeur chargé de l'administration au département de la guerre, à La Haye, à l'adjudication de la fourniture des fourrages, à faire à la cavalerie du royaume, pendant l'année 1827.

Il peut être pris connaissance du cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu, au bureau militaire de l'administration provinciale, rue Agimont en cette ville. Liège, le 8 septembre 1826.

**ÉTAT CIVIL, des 6 et 7 septembre.**— Naissances, 4 garç., 8 filles.

Mariages 9, savoir; entre

Pierre Jean Reenders, ouv. distillateur, rue Chaussée des Prés, et Marie Elisabeth Demany, sans prof., rue des Tanneurs.

François Etienne Samuel Croisier, ferblantier, rue Lulai-les-Fèves, et Marie Antoinette Joseph Jarbeau, couturière, faub. St-Gilles.

Godefroid Bertrand, charon, faubourg Sainte-Marguerite, veuf de Marie Catherine Boussard, et Marie-Anne Joseph Despontin, domestique, même faub.

Jean Devert, tisserand, rue Neuve, et Anne Joseph Balty, journ., rue Grande-Bèche.

Jean Claude Loud eman, journ., rue Pierreuse, et Anne Marie Louise Louys, journ., au même domicile, veuve d'André Gerono.

Philippe Joseph Servais, journalier, rue Beaugard, veuf de Marie Elisabeth Pirard, et Marie Catherine Joseph Hanoul, domestique, rue Puits-en-Sock.

Lambert Corombel, charretier, rue Saucy, veuf d'Elisabeth Anne Marie Joseph Sauvenay, et Marie Elisabeth Flinck, sans profession, au même domicile.

Jean Heussa, tisserand, rue en Chatre, veuf de Marie Grisart, et Marie Jeanne Joseph Wery, sans prof., rue Grande-Bèche.

Léonard Tambour, ouv. armurier, rue sur la Fontaine, et Marie Catherine Hautera, sans prof., rue sur la Fontaine.

Décès: 2 garçons.

TEMPÉRATURE DU 8 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 12 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 13 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A la demande générale et permission des autorités, le sieur BERG fera monter dimanche prochain, à quatre heures de l'après-midi, dans le jardin du sieur Maréchal, à la Boverie, un grand BALLON, avec un quadrupède, lequel, à une certaine hauteur, se détachera de lui-même et descendra à l'aide d'un parachûte.

L'entrée est de 25 cents pour la première place, et 14 cents la seconde. (960)

GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné à l'occasion de la Kermesse de Tongres par la société de musique de ladite ville, dimanche 10 7bre., à la salle de l'Hôtel-de-ville. Ce concert, auquel assisteront plusieurs amateurs distingués, sera dirigé par M. Michel Nihoul de Tongres.

Le lendemain aura lieu, à la même salle, le GRAND BAL de ladite société. (961)

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, que la clôture du Panorama, situé place St-Lambert, est fixée à dimanche prochain.

Le prix d'entrée est de 25 cents pour la première place et de 14 pour la seconde; les enfans et les militaires paieront demi place. BERG. (966)

D. BEYNE, fils, négociant à la Main d'Or, rue Pont d'Ile, vient de recevoir une forte partie de nouveaux tapis de table en drap, assortis de grandeurs: fonds unis avec médaillon et bordure, et fonds pleins à rainages, à la pièce, grande largeur sans bordure. Ces tapis qui sont fort jolis, se vendent à des prix extrêmement modérés (961)

(292) On fait savoir que c'est mardi prochain, douze septembre courant, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire Dusart, qu'aura lieu la vente des biens de M. Jehotte.

(293) Le 22 7bre. courant à 2 heures de relevée, le notaire Dusart, vendra en son étude, une maison rue du Moulin, Outre-Meuse, n° 243.

(295) Vendredi 15 7bre. 1826, à 3 heures de relevée la commission des hospices civils de Liège, exposera en vente dans la salle des séances Maison de St-Abraham, rue Féronstrée, les maisons situées rue Entre-Deux-Ponts et derrière les Potiers appartenant ci-devant aux enfans de feu le sieur Gaspar Bonsang. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

On désire trouver à louer de suite, s'il est possible, un vaste local, tel qu'un couvent ou un château, pour y transporter un pensionnat. On garantit les dégats que pourraient y faire les pensionnaires. On demande qu'il soit situé entre Liège et Huy, sur l'une ou sur l'autre rive de la Meuse ou à une lieu dans l'intérieur. Adresser la réponse à M. le major Favechamps, à Huy. (967)

LOCATION AUX ENCHÈRES.

Le deux octobre 1826, à dix heures du matin on exposera en location aux enchères publiques, en l'étude de M<sup>e</sup> Bertrand notaire, place St-Pierre, à Liège, l'Hôtel d'Angleterre, occupé par M<sup>e</sup> Lejeune Blondin à Chaudfontaine.

( ) Vente volontaire.

Les mardi et mercredi, 19 et 20 septembre 1826, à dix heures de relevée sur le Marché neuf, n° 727, à Liège, sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles et effets consistant en une quantité de bon de lits, matelas, traversins, oreillers, draps de lit, couvertures, tables de nuit et autres, carrées et rondes, chaises, commodes, secrétaires, une partie en acajou, miroirs, un grand et solide comptoir en bois de chêne et une grande quantité de différents autres objets trop longs à détailler, tous les objets ci-dessus sont dans le meilleur état.

Le tout sera payé argent comptant.

Un jeune homme, muni de bons certificats, sachant lire, écrire et l'arithmétique, très bien conduire et panser les chevaux, cherche à se placer: Une bonne cuisinière munie de bons certificats et sachant très bien son état, cherche aussi à se placer. S'adresser au n° 564, rue du Pont d'Avroy.

L'on demande à acheter un petit chariot, ainsi qu'un petit fort cheval. S'adresser, n° 1392, rue Chaussée-des-Prés. (965)

Petrus Henricus van Fenema, notaris te Shertogenbosch, zal op vrydag den 29 september 1826 des namiddags 3 uren provisioneel, en den 30 oktober 1826 terzelve ure finaal, in een consertaal aldaar, verkoopen.

De riddermatige en van Ouds Adelyke Sheerlyheden van Heeswyk en Dinther, met de wildryke jagten, nit gestrekte visschryen, tienden, cynsen, roggepachten, kasteel met de bovenstaande tuinmans-woning met koetshuis en stalling met de beneden plaats, tuin en parterre in derzelfs muuren en gragten gelegen voorts vyf Bouwhoeven, houthosschen, teel-weide-en Hooiland, den, groot te zamen 145 bunders 32 roeden 6 eblen Nederlandsche.

Op voorschreiven goederen stan 12,574 200 tiken, beuken, ypen, berken als andere boomen, alles gelegen aan elkander onder Heeswyk, Dinther en Berlicum, by de rivier de Aa en zwillemsvaart, twee uren van s'Hertogenbosch, beeder by gedrukte biljetten en catalogus om schreven, en nadere onder rigting te bekomen ten kantore van den notaris van Fenema.

(266) VENTE D'IMMEUBLES.

Les syndics définitifs à la faillite du sieur Jean Spirlet, ci-devant négociant à Liège, autorisés par M. le juge commissaire agissant concurremment avec M. Spirlet, fils, bourgmestre d'Olne, informent le public que les immeubles ci-après n'ayant pu être adjugés lors de la première exposition en vente, ils les reposeront de nouveau en adjudication définitive et sans remise le lundi 11 septembre 1826, deux heures de relevée, par le ministère des notaires Debefve et Bertrand, devant M. le juge de paix du quartier nord de cette ville, à ce délégués.

1° Une grande maison à porte cochère, située rue Féronstrée à Liège, n. 596, construite à neuf et distribuée régulièrement en grand nombre de pièces, avec des beaux greniers et des caves très-vastes, cour, magasins, pompes, remise et écurie pour quatre chevaux, avantageusement placée pour tout commerce, industrie ou profession.

2° Une belle maison de maître, vis-à-vis de Fraipont, commune d'Olne, avec jardin légumier, jardin d'agrément et bouquet ornés et bien plantés, de l'étendue de cinquante perches environ, longeant d'un côté la nouvelle route de Veerhoven et de l'autre la rivière de la Vesdre.

Cette maison très-solide, étant agréablement située pour la campagne et pour le commerce, peut également servir à une fabrique, réunissant des vastes magasins, citernes et l'huile bien doublée, remise, écurie pour huit chevaux, et toutes aisances.

Plus la ferme y contigue, récemment construite avec toute solidité, consistant en bonne maison de fermier, les bâtiments suffisants à l'exploitation et environ treize bonniers métriques P. B. de jardin, vergers bien fournis, prairies et terres de bonne production.

3° Une petite maison de chasse avec légumier, verger de dix sept perches contigues, au même lieu, près de la nouvelle route et 24 bonniers de bois adjacens.

4° Et 56 perches de prairies à Havegné sous Fraipont. Les objets compris dans les n° 2 et 3 seront exposés séparément et puis réunis, la vente aura lieu dans la maison indiquée rue Féronstrée, n° 596 à Liège.

Mise à prix:

1<sup>er</sup> Lot 15,000 florins P.-B., 2<sup>e</sup> Lot 20,000 florins.

3<sup>e</sup> Lot 5,000 florins. 4<sup>e</sup> Lot 200 florins.

S'adresser pour voir la maison de Liège, chez M. Ellis, place St-Lambert, n° 10, pour celles de Fraipont, chez les enfans André; tenant la ferme, et pour connaître les clauses de la vente, auxdits notaires, l'un et l'autre dépositaire du cahier des charges.